



Décision n° 2020-03

Portant règlement de frais d'huissier dans le cadre du jugement du tribunal judiciaire de Lille du 26 juin 2020 concernant l'expropriation du 26 route de Fontaine

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 du CGCT
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de notifier par huissier l'ordonnance n°20/00005 en date du 26 juin 2020 déclarant expropriée au profit de la commune de Landrecies la parcelle du 26 route de Fontaine à Landrecies.

Décide

Article 1 : Il est demandé la notification par huissier de l'ordonnance n°20/00005 en date du 26 juin 2020 déclarant expropriée au profit de la commune de Landrecies la parcelle du 26 route de Fontaine à Landrecies. Les références sont les suivantes :

Parcelle	Contenance	Adresse	Propriétaires
B 170	66 m ²	26 route de Fontaine 59550 LANDRECIES	Mme PAQUET Marie-Thérèse demeurant à gignez 01420 CORBONOD M. BERTHAUX Arnaud demeurant les Ternes 23270 BETETE

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera envoyée à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe et au comptable du trésor.

Fait à Landrecies,
Le 27 juillet 2020

Le Maire,
François ERLEM



Ville de LANDRECIES



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur le Maire, Hôtel de Ville
Place André BONNAIRE – BP 70109 – 59550 LANDRECIES
Téléphone : 03.27.77.52.52 – Télécopie : 03.27.77.78.63
Mail : contact@landrecies.fr
Site : www.landrecies.fr